

LES ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2027 Notre-Dame-de-la-Paix

Vision

- Chaque élève doit vivre des réussites quotidiennement.
- La réussite des élèves passe par l'entraide et la collaboration de chacun des intervenants scolaires, des parents et aussi des élèves.
- Nos différentes actions et interventions collaboratives visent à créer une communauté d'apprentissage où « **Unis, grands et petits, on réussit.** »

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Améliorer les compétences des élèves en lecture	☆ D'ici 2027, atteindre ou maintenir à 85% une proportion d'élèves ayant 70% et plus en lecture de la 1 ^{re} à la 6 ^e année au résultat final au bulletin.
Offrir aux élèves un environnement inclusif, bienveillant, sain et sécuritaire	☆ Diminuer de 20% le pourcentage des élèves du 2 ^e et 3 ^e cycle qui se disent insultés quelques fois ou souvent

Les valeurs de l'école

• Entraide

L'entraide se veut un moyen collectif privilégié pour que chaque acteur de l'école se sente concerné par la réussite de chacun des élèves. L'enfant n'est pas seul, il peut compter sur les autres.

• Communication

Chacun a la responsabilité de communiquer ses idées avec respect en écoutant l'autre avec attention. Cette communication empreinte de confiance et de respect doit s'établir entre les élèves eux-mêmes, mais aussi entre les élèves et les adultes.

• Respect

C'est lorsque nous faisons preuve d'ouverture, de tolérance et de considération envers soi-même, les autres et notre environnement. C'est lorsqu'un enfant s'applique à suivre les consignes des adultes et le code de vie de l'école Notre-Dame-de-la-Paix.

Horaire 2026-2027[illegible]

Horaire de l'école

		Préscolaire	Primaire
<i>Avant-midi</i>	Service de garde	7 h 00 à 7 h 55	7 h 00 à 7 h 55
	Début des cours	8 h 00	8 h 00
	Récréation	N/A	10 h 00 à 10 h 20
	Fin des cours	11 h 00	11 h 20
	Récréation	11 h 00 à 11 h 25	N/A
<i>Diner</i>	Période du repas	11 h 25 à 12 h 40	11 h 25 à 12 h 40
<i>Après-midi</i>	Début des cours	12 h 45	12 h 45
	Récréation	N/A	13 h 45 à 14 h 05
	Fin des cours	14 h 27	15 h 05
	Récréation	14 h 32 à 15 h 05	N/A
	Service de garde	15 h 10 à 17 h 30	

Service de garde

Le service de garde relève de la direction de l'école. Pour inscrire un enfant à ce service, vous contactez la technicienne au 450-773-1369. Le document d'informations est disponible auprès de la responsable du service ou sur le site Internet de l'école.

Horaire du service de garde

	matin	midi	Arrivée (non-dîneurs)	Après-midi et soirée
<i>Horaire :</i>	7 h 00 à 7 h 55	11 h 25 à 12 h 40	12 h 40	15 h 10 à 17 h 30

Si votre enfant est sur la cour en dehors de ces heures, nous ne sommes pas responsables de sa sécurité. De plus, jusqu'à 17 h 30, les soirs de semaine, seuls les enfants fréquentant le service de garde peuvent être sur la cour et dans l'espace réservé aux modules.

Le service de garde est fermé durant la semaine de relâche, les jours fériés et l'été.

ABSENCES, RETARD, FIN DE JOURNÉE ou PERMISSION SPÉCIALE

Lors de l'absence ou d'un retard de votre enfant, **vous avez l'obligation d'en aviser le secrétariat** en cliquant sur la pastille « Absence » dans le compte Clic-École de votre enfant, et ce, **avant 8 h 00 le matin** et **avant 12 h 45 l'après-midi**. Si votre enfant fréquente le service de garde, **vous devez aussi** informer la technicienne de l'absence de votre enfant au 450-773-1369. Si votre enfant est habituellement dîneur à l'école et que vous lui donnez la permission de sortir pour aller dîner ailleurs, vous devez également aviser le service de garde. En ce qui concerne les changements de fin de journée, veuillez aviser le secrétariat et le service de garde, si nécessaire, avant 14h30.

ABSENCES PROLONGÉES

L'école n'autorise pas une absence pour voyage, vous et votre enfant devez assumer l'entière responsabilité de cette absence. L'enseignant(e) **ne fera pas reprendre les examens manqués** s'il y a lieu et ne reprendra pas les enseignements faits durant l'absence de votre enfant.

De plus, l'enseignant n'est pas tenu de préparer du travail pour l'élève avant son départ. Par contre, dans le cas de maladie, les dispositions sont différentes et gérées au cas par cas selon la situation.



ACCIDENT ET PRISE DE MÉDICAMENTS - SANTÉ



Si votre enfant doit être dispensé de pratiquer certaines activités, veuillez nous faire parvenir un billet de son médecin traitant. De plus, aucun médicament ne peut être administré à votre enfant sans que vous ayez rempli le formulaire « *Administration de médicaments et de soins* » que vous pouvez vous procurer sur notre site Internet. **IMPORTANT :** Le médicament doit être dans la bouteille originale avec la prescription au nom de l'enfant dessus. Si vous avez besoin de lui donner des doses à la maison, nous vous suggérons de garder une partie du médicament dans un autre contenant afin que la bouteille originale demeure à l'école.

MALADIES CONTAGIEUSES - SANTÉ

Si votre enfant a une maladie contagieuse, il doit demeurer à la maison et nous vous demandons d'**aviser** immédiatement **l'école**, puisque nous devons informer l'infirmière scolaire pour certaines de ces maladies. Dans les cas où l'enfant a fait de la fièvre ou a eu la gastroentérite, il peut revenir à l'école après 24h de la fin des symptômes sans analgésique. Il doit bien sûr être assez en forme pour suivre la vie de l'école.

PÉDICULOSE (POUX) - SANTÉ

Vérifiez régulièrement les cheveux de votre enfant à l'aide d'un peigne fin. Si votre enfant a des poux ou des lentes, il est important d'avertir l'école. Par la suite, donnez le traitement requis proposé par le pharmacien et retirez une à une les lentes des cheveux de votre enfant.

CIRCULATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Toute personne se présentant à l'école pendant les heures de cours doit obligatoirement s'annoncer au secrétariat. Toute circulation dans l'école est interdite à moins d'y être autorisé. De plus, aucune intervention auprès d'un élève n'est permise.



COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Lorsque l'école a de la documentation à vous remettre, généralement, c'est par courriel que nous le ferons. **C'est pour cette raison que vous devez vérifier vos courriels régulièrement** afin de ne rien manquer. Toutefois, Clic-École, notre site web, ainsi que notre page Facebook sont également de bons moyens pour nous de vous informer. D'autre part, sachez que tous les professionnels de l'école sont disponibles pour vous. Si votre enfant vit des situations particulièrement difficiles, veuillez l'inviter à en discuter avec son titulaire ou la direction afin que nous l'aidions à résoudre ce problème.

D'une manière générale, en ce qui concerne les enseignants, les professionnels ou la direction, vous pouvez les contacter par l'agenda, le courriel ou en nous téléphonant au 450-773-7210.

OBJETS DE VALEUR, JEUX, JOUETS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES À L'ÉCOLE

Les objets de valeur, les jeux, les jouets et les appareils électroniques (dont les montres intelligentes) sont interdits à l'école ou au service de garde **à moins d'une autorisation particulière de l'enseignant ou de la technicienne en service de garde.**



PÉRIODE DU DÎNER

Tous les enfants qui dînent à l'école sont sous la supervision du service de garde. Les modalités relatives aux couts vous sont transmises par le document d'information.

Afin d'assurer un encadrement sécuritaire, les élèves qui dînent habituellement à l'école doivent avoir une autorisation écrite de leurs parents pour aller dîner à l'extérieur. **En ce qui concerne les enfants qui dînent à la maison, ils doivent revenir à l'école pour 12h40.** C'est le moment où la supervision débute par l'équipe-école.

Des micro-ondes sont accessibles à l'école. Ce sont les éducatrices qui font chauffer les repas. Les plats **doivent obligatoirement être en plastique et identifiés au nom de l'enfant. (Les plats en verre sont interdits).**

POLITIQUE ALIMENTAIRE

Quelques élèves de l'école ont des allergies graves, donc nous considérons qu'il est prudent et sage **de ne pas envoyer tout produit alimentaire à base d'arachides et de noix à l'école ainsi qu'au service de garde.** Pour maximiser le potentiel et la santé des élèves, nous sollicitons votre collaboration afin d'offrir des collations « santé » à votre enfant.



Il est INTERDIT, à l'école et au service de garde (à moins d'indication contraire lors d'activités spéciales): d'apporter tout ce qui est vendu au département des bonbons, gommes incluses, chocolat, croustilles (chips), Crisper, Méli-mélo, boissons gazeuses, céréales sucrées, etc.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'école est un milieu d'éducation

- ☞ L'élève doit se présenter dans une tenue appropriée, propre, confortable et convenable à la vie de l'école.
- ☞ De plus, pour assurer la propreté de l'école, l'élève a besoin de deux paires de chaussures : une pour l'**intérieur** et l'autre pour l'**extérieur**. En ce qui concerne les chaussures, le port d'un accessoire qui tient la cheville et le pied est **obligatoire** pour la sécurité (pas de « gougounes » ou de talons hauts).

Sont refusés :

- ☞ Les camisoles avec un décolleté plongeant, les bustiers, ainsi que les chandails trop courts dégageant l'abdomen.
- ☞ Les chandails affichant des messages qui sont à l'encontre des valeurs éducatives de l'école, ainsi que les accessoires à caractère violent.
- ☞ Les shorts et les leggings très courts et troués.
- ☞ Les couvre-chefs dans les classes (casquette, chapeau)

En éducation physique, les élèves de la 3^e à la 6^e année doivent se changer obligatoirement avant et après les cours. Ils doivent avoir un t-shirt, un short, une paire d'espadrilles et des bas. De plus, le port de bijoux (boucles d'oreille, chaînes, montre, etc.) n'est pas autorisé.

CIVISME

L'appellation des membres du personnel doit se faire en employant le vouvoiement et le titre « Monsieur, Madame ». Les élèves, comme leurs parents, doivent s'adresser à eux de façon polie. Les manques de respect ne seront pas tolérés.

PERTE OU BRIS VOLONTAIRE DE MATÉRIEL APPARTENANT À L'ÉCOLE

Le matériel perdu ou détérioré par négligence ou vandalisme devra être réparé, remplacé ou remboursé selon la situation. **La direction pourra aussi demander que des travaux communautaires soient exécutés par l'élève impliqué comme conséquence.**

STATIONNEMENT

Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant, vous devez utiliser les débarcadères sur la rue Des Loisirs. **Il est interdit d'entrer dans le stationnement des autobus en tout temps.** Nous vous demandons d'être vigilant et d'adopter une conduite prudente aux abords de l'école.

VÉLO - TROTINETTE

Si votre enfant utilise sa bicyclette ou sa trottinette pour venir à l'école, il doit la laisser sur le support prévu à cet effet dans l'aire de stationnement des vélos, et ce, dès son arrivée.

TRANSPORT SCOLAIRE



L'élève doit respecter les règlements du transport scolaire et du chauffeur. Des mesures disciplinaires peuvent être émises par le transporteur et mener à une fin de service. En cas de difficultés lors du transport, appelez le responsable du transport scolaire, au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, au numéro de téléphone suivant 450-773-8401.

URGENCE-FERMETURE DE L'ÉCOLE

Consultez le **site Internet** ou la **page Facebook** du **CSSSH (www.csssh.gouv.qc.ca)**. On y annonce la fermeture des écoles, s'il y a lieu.

UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION



Mode de vie des élèves du primaire sur l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

En tant qu'élève, au regard de l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe,

- je respecte les personnes et leur vie privée ;
- je fais preuve de politesse et je suis responsable dans mes propos lors de mes interactions en ligne, notamment par le biais de Teams et des courriels ;
- je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe ;
- je respecte le droit d'auteur et j'évite de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers ;
- je respecte les mesures de sécurité établies par le Centre de services scolaire ;
- je n'endommage pas les équipements informatiques de l'école ;
- je ne pose pas de geste visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers ;
- je n'utilise pas Internet pour regarder des vidéos en ligne ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée ;
- je n'envoie pas de messages non pertinents ;
- je ne télécharge pas ou n'envoie pas des propos ou du contenu offensant ou agressif ;
- je n'installe pas de programmes sans autorisation ;
- je ne pratique pas d'activité illégale ou contraire à la *politique et au cadre sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication* du Centre de services scolaire, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école.

Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut, à tout moment, avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur, sur un serveur ou dans OneDrive.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et adhère aux engagements ci-dessus énumérés.

De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques à la suspension ou à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

	Attentes		
Valeurs Lieux	RESPECT	ENTRAIDE	COMMUNICATION
En tout temps, en tous lieux	Je respecte les consignes de l'adulte. Je suis respectueux dans mes gestes et mes attitudes envers les autres.	J'aide à garder mon environnement propre.	J'utilise un langage poli et respectueux. Je demande de l'aide avec un message clair.
Classes/locaux	Je respecte les règles de la classe. Je lève la main et j'attends le droit de parole. Je prends soin du matériel.	J'aide à garder l'environnement propre. J'offre mon aide à un ami qui en a besoin.	J'écoute la personne qui parle.
Cour d'école	Pour ma sécurité, j'utilise le matériel et les modules de la bonne façon, Je prends mon rang rapidement et calmement.	Au son de la cloche, je participe au rangement du matériel.	D'abord, j'essaie de régler mes conflits de façon harmonieuse. Si j'ai besoin d'aide, je vais voir un adulte immédiatement.
Corridor (escaliers et vestiaires)	Je circule à droite et en marchant. Je respecte le rythme et l'espace de chacun. Je range mes effets personnels au bon endroit.	Je remets un objet trouvé à la bonne personne.	Je suis calme et en silence, en tout temps.
Toilette	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	J'aide à garder l'endroit propre.	Je suis calme et en silence.
Bibliothèque	J'utilise correctement mon signet pour le choix de mes livres.	Je replace les coussins et les chaises au bon endroit.	Je suis calme et en silence.
Service de garde	Je respecte les demandes des adultes. Je suis respectueux dans mes gestes et mes attitudes envers les autres. Je participe aux activités proposées.	Je participe au rangement du matériel.	Je demande la permission pour circuler. J'utilise le niveau de voix demandé. D'abord, j'essaie de régler mes conflits de façon harmonieuse. Si j'ai besoin d'aide, je vais voir un adulte immédiatement.
Cafétéria	Je reste assis à ma place. Je mange uniquement le contenu de ma boîte à lunch.	Je jette mes déchets à la poubelle, au bon moment. Je lave ma place avant de quitter.	Je parle à voix basse et je suis poli.
Gymnase	J'applique les règles de sécurité et de l'activité. Je respecte le rythme de chacun. Je porte des vêtements et des chaussures adaptés au sport.	Je participe au rangement du matériel. J'aide à garder le matériel en bonne condition.	J'encourage les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes.
Autobus	Je peux sortir si je vois l'affiche de l'autobus dans la porte. Je me dirige à l'autobus en marchant. Je respecte les règles du transport.		
Rassemblements	Je demeure bien assis à ma place. Je lève la main et j'attends le droit de parole. J'applaudis au bon moment. Je respecte l'espace de l'autre.		Je suis en silence lors de la présentation.

Les conséquences à la suite d'une inconduite

Dans le contexte d'une intervention éducative, tout intervenant prend en considération les deux éléments suivants :

1. Les personnes impliquées :

Nous tenons compte de l'unicité de chaque personne.

2. L'évènement et son contexte :

Nous analysons la situation en tenant compte, entre autres, du type d'incident, de l'intensité et de la fréquence.

Lignes directrices :

Les conséquences logiques et éducatives sont toujours attribuées dans le respect de la personne.

Un suivi est assuré auprès de toutes les personnes impliquées. **Le partenariat école-famille est très important.**



Partenariat école-famille – Une condition gagnante dans l'accompagnement et suivi des élèves.

- Dès l'apparition de comportements préoccupants, les parents sont informés.
- L'équipe-école travaille avec les familles pour accompagner l'élève dans sa progression.

Ensemble, dans la communication, le respect et l'entraide, nous accompagnons les enfants vers un milieu sécuritaire, paisible et bienveillant.



Si je ne respecte pas les règles...



Niveau 1 – Mineurs

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève

Comportements qui nuisent à quelques autres élèves

Exemples : Parler sans permission, déranger en classe, ne pas respecter une consigne.

Conséquences suggérées :

- Reprise de temps « temps perdu- temps repris »
- Temps de réflexion
- Réflexion écrite à compléter
- Réparation de gestes
- D'autres conséquences sont aussi possibles...

● Niveau 2 – Majeurs

Comportements qui nuisent au bon fonctionnement du milieu de vie

Exemples : Être impoli, refuser de collaborer, faire des gestes brusques, dire des mensonges, humilier quelqu'un, se moquer de quelqu'un, ne pas respecter l'intimité de quelqu'un, bousculer quelqu'un, se cacher dans l'école ou sur le terrain de l'école, déranger de façon répétée...

Conséquences suggérées :

- Reprise de temps « temps perdu- temps repris »
- Garde à vue (marcher avec l'adulte lors de la récréation)
- Changement de la période de diner
- Zone de jeu délimitée
- Perte de récréation
- Classe d'accueil
- Rencontre enseignant/intervenant/direction/parents en fonction du contexte
- Sortir après les autres
- Appel aux parents (enfant/parent/intervenant) et l'enfant explique la situation
- D'autres conséquences sont aussi possibles...

● Niveau 3 – Majeurs

Comportements qui blessent ou illégaux

Exemples : Faire de l'intimidation, faire des menaces, briser de matériel, bousculer quelqu'un ~~bousculades~~, être impoli de façon extrême.

Conséquences suggérées :

- Suspension
- Reprise de temps « temps perdu – temps repris »
- Garde à vue (marcher avec l'adulte lors de la récréation) pour une période prolongée
- Plan d'action
- Communication aux parents obligatoire
- Retenue lors d'une journée pédagogique ou en fin de journée
- Rencontre enseignant/intervenant/direction/parents en fonction du contexte
- D'autres conséquences sont aussi possibles...

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents



Nom de l'école :

Notre-Dame-de-la-Paix à Saint-Simon

Nom et coordonnées du responsable du plan de lutte :

Mme Mélanie Chicoine, directrice, num. téléphone: 450-773-7210

Nom et coordonnées de la direction d'établissement :

Mme Mélanie Chicoine, directrice, num. téléphone: 450-773-7210

Lien vers le formulaire de dénonciation :

<https://forms.cloud.microsoft/r/z5tB3xAJ04>

À notre école

À l'école Notre-Dame-de-la-Paix, les valeurs de respect, d'entraide et de communication sont mises de l'avant dans toutes les interventions éducatives. Avec l'équipe-école, nous travaillons au quotidien à assurer un climat propice aux apprentissages et à faire en sorte que nos élèves évoluent dans un environnement sain et sécuritaire. L'impact du sentiment de sécurité est majeur sur l'épanouissement personnel et la réussite de nos élèves. C'est pour cette raison que nous mettons en place un plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence.

Portrait de la situation et priorités

À la suite de l'analyse de situation, nous constatons que nos élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente, principalement sur le terrain de l'école. Nous constatons aussi l'utilisation fréquente de langage inapproprié, des insultes et de se faire traiter de nom. Ainsi, comme chaque année, nous donnerons la formation sur notre mode de vie et nos valeurs à l'ensemble de l'équipe-école et de nos élèves. Plus particulièrement, nos priorités cette année seront de faire l'enseignement explicite de la communication non violente et d'en réinvestir le contenu lors de nos interventions auprès des élèves pour modéliser un langage bienveillant et respectueux entre tous.

L'importance de la collaboration école-famille

Nous souhaitons faire équipe pour soutenir les élèves à la maison et à l'école. Nous avons besoin de votre collaboration tout au long du parcours scolaire de votre enfant, tant pour promouvoir des comportements respectueux et bienveillants dans toutes les sphères de sa vie, que pour soutenir nos interventions qui visent à procurer un climat propice aux apprentissages et à créer un climat sécurisant qui contribue à sa réussite.

Quelques définitions

Taquinerie	Manque de civilité	Conflit	Violence	Intimidation	Violence à caractère sexuel	Cyberviolence
- Agacement entre amis - Tout le monde trouve ça drôle - Sentiment de complicité	- Actes d'agressivité mineurs - Impolitesse - Écarts de conduite - Non-respect du code de vie de l'école	- Forces égales - Souvent entre amis - Peut s'accompagner de gestes agressifs - Les deux peuvent se sentir perdants - Se règle par médiation ou négociation	- Manifestation de force - S'exprime sous différentes formes - Intentionnel - Engendre un sentiment de détresse	- Généralement répétitif - Délibéré ou non - Direct ou indirect - Inégalité du rapport de force - Engendre un sentiment de détresse	- Pratique sexuelle ou ciblant la sexualité, agression, inconduite - Non désirée - Exprimée directement ou indirectement - Gestes, paroles, comportement ou attitude à connotation sexuelle	- Violence ou intimidation - À caractère sexuel ou non - Plateforme numérique utilisée - Sur les réseaux sociaux, par textos, ordinateurs ou autre

Pour dénoncer une situation de violence, d'intimidation ou signaler une violence à caractère sexuel

1

Nommer la situation

Permettez à votre enfant d'identifier les faits et les émotions vécues. Encouragez-le à interpeller un intervenant de confiance à l'école pour lui faire part de la situation.

2

Soutenir votre enfant

Si votre enfant a besoin d'aide, faite part de la situation à son enseignant.e qui l'accompagnera pour dénoncer la situation à l'école.

3

Dénoncer à l'école

À tout moment, vous pouvez dénoncer une situation en complétant le formulaire disponible ou en appelant à l'école.

4

Prendre en charge

L'école s'assurera de faire cesser la situation, d'assurer la sécurité de tous et d'effectuer un suivi auprès de vous.

5

En cas d'insatisfaction

Vous pouvez formuler une plainte en vous adressant à la direction de l'école.

Confidentialité

Les informations concernant les élèves impliqués dans une situation sont traitées en toute confidentialité tout au long de l'intervention. Par exemple, les élèves sont rencontrés séparément et les informations portant sur la nature des actions ou sur les sanctions ne sont pas transmises à toutes les personnes concernées lors du suivi effectué.

Si vous vous êtes toujours insatisfaits du traitement donné à votre plainte par la direction de l'école, vous pouvez vous adresser au responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe en suivant les étapes indiquées sur notre site Internet dans la section [Plaintes](#). Notez que la personne ou les proches d'une personne ciblée par une violence à caractère sexuel peuvent en tout temps signaler la situation directement au protecteur régional de l'élève, à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Ressources

Équijustice (justice réparatrice et médiation citoyenne) : 450 773-8940 ou richelieuymaska@equijustice.ca

CAVAC (aide aux victimes d'actes criminels) :

450 778-9410

Info-santé 811 :

Option 2 (conseils pour un problème psychosocial ou de santé mentale)

Tel-jeunes 24/7 - Ligne-Parents :

1 800 361-5085

Protecteur régional de l'élève :

1 833 420-5233 (appel et texto) ou info@pne.gouv.qc.ca

Commission des services juridiques :

1-833-Rebâtir ou projet@rebaitir.ca (consultation gratuite en matière de violence)

Direction de la protection de la jeunesse :

www.santemonteregie.qc.ca/est/acces-rapide/signalement-la-dpj

Sûreté du Québec :

MRC des Maskoutains : 450 778-2811 - MRC d'Acton : 450-546-3663

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec

QUE FERA L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?

Des actions sont immédiatement prises lors d'un acte d'intimidation ou de violence :

- ☺ Rencontrer l'élève;
- ☺ Évaluer si une sanction est requise;
- ☺ Déterminer les interventions éducatives ou de sanction à faire et les appliquer;
- ☺ Prévenir les parents et informer le titulaire de l'élève;
- ☺ Évaluer la possibilité de récurrence et les mesures de prévention.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Pour chacune des interventions relevant de la violence ou de l'intimidation, les parents sont avisés. À tout moment, la direction se réserve le droit d'adapter la conséquence selon la gravité de l'action commise.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !

Afin de mettre un terme aux actes d'intimidation ou de violence à l'école, la direction, les membres du personnel, le conseil d'établissement, les parents et les élèves doivent travailler en collaboration. Il appartient à tous de dénoncer ces actes inacceptables et d'appliquer la « **TOLÉRANCE ZÉRO** » si nous voulons intervenir le plus tôt possible.

CYBERINTIMIDATION

Il est interdit de tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, d'élèves ou encore de leurs proches. Il est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans l'autorisation de la direction, laquelle s'assurera d'avoir obtenu le consentement des personnes concernées (ou des parents) avant de donner son autorisation. Ces règles s'appliquent aussi lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage et autres outils technologiques pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs.

Formulaire d'engagement

Envers le mode de vie de l'école
et
la politique liée à la violence et à l'intimidation.

Mon rôle d'élève

Je, _____, m'engage à adopter des comportements de **RESPECT, ENTRAIDE ET COMMUNICATION** envers tous les élèves et les adultes de l'école Notre-Dame-de-la-Paix.

Avec mes parents, j'ai lu le mode de vie de l'école. Pour mon bien-être et celui de mes amis, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature de l'élève : _____



Le rôle des parents

Le rôle des parents dans le mode de vie est très important. Lorsque l'école vous informe d'une inconduite par le Portail Mozaïk, il est important d'en discuter avec votre enfant. **En soutenant les actions de l'école, votre enfant ressent l'étroite collaboration entre l'école et la maison ce qui est bénéfique à son développement et à son équilibre.**

Si vous avez des questions en lien avec une intervention de l'école ou si la version de l'école diffère de celle de votre enfant, **n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner pour clarifier la situation. Dans la mesure du possible, il est important d'éviter de parler de l'école ou des intervenants de façon négative devant son enfant.** En effet, ce genre de situation peut entraîner un conflit de loyauté pour celui-ci.

Comme parent, j'ai pris connaissance du mode de vie de l'école. **J'offre ma collaboration et je m'engage à supporter le personnel de l'équipe-école dans l'application de celles-ci tout au long de l'année scolaire.**

Signature du parent : _____



Le rôle de l'enseignant et de l'éducatrice

Comme intervenants de l'école, nous nous engageons à t'accompagner tout au long de ton année scolaire et à t'aider à bien te faire comprendre les règlements et leurs conséquences. Nous t'encouragerons dans tes efforts et tes démarches.

Signature du titulaire : _____

